http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial du JDJ n°411 par Alexandra Roelandt

Redouane, Jeff et autres machos, au musée de l'histoire



Le 2 février dernier, Redouane Ahrouch, fondateur du parti politique ISLAM, est condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis par la Cour d'appel de Bruxelles pour son attitude et ses propos tenus lors de l'émission «C'est pas tous les jours dimanche» en 2018 (1).

Il avait alors refusé de répondre aux interrogations de la chroniqueuse et même de la regarder, au motif qu'elle était une femme.

Dans le genre odieux, il n'est malheureusement pas le seul.

En témoignent aussi les propos sexistes et d'incitation à la haine et à la discrimination envers les femmes, tenus par le chirurgien esthétique Jeff Hoeyberghs devant une assemblée d'étudiants de l'Université de Gand, manifestement enthousiastes : «*On ne peut pas traiter une femme sur un pied d'égalité sans devenir son esclave*», les femmes sont devenues «*superflues*» et «*veulent les privilèges de la protection masculine et de l’argent, mais ne veulent plus ouvrir les jambes*».

Comprenez, les femmes qui ne perdent pas leur virginité avant 20 ans n'apprennent jamais, «*les meilleures femmes sont déflorées à 14 ans*».

Le Tribunal correctionnel l'a condamné en première instance à de la prison ferme (2), mais Jeff Hoeyberghs persiste à croire que son intervention est un «*témoignage inspirant*» (selon ses propres termes), puisqu'il a décidé de faire appel.

Ces condamnations témoignent d'une avancée heureuse des mentalités. Elles sont l'occasion de rappeler que le mépris à l'égard d'une personne en raison de son appartenance sexuelle, ou le fait de la considérer comme inférieure ou réduite à sa dimension sexuelle (3) est condamnable, en ce compris légalement depuis 2014 (4).

Ces deux décisions judiciaires portent au nombre de trois les condamnations pour sexisme (5). C'est trop peu, quand on sait que plus de 90% des femmes ont déclaré avoir déjà été victimes de harcèlement sexiste dans l'espace public, que ce soit sous forme de sifflements, de commentaires, de regards insistants, voire, dans un tiers des cas, d'attouchements ou de harcèlement physique (6). Quand il n'est pas banalisé, en ce compris par les victimes elles-mêmes, le sexisme n'est pas souvent révélé aux professionnels.

Pourtant, le sexisme est une atteinte grave à l'intégrité et la dignité, mais aussi à la liberté. Porte ouverte au harcèlement, il porte atteinte à une valeur fondamentale de notre société qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Alors parlons-en ! Que la loi de 2014 ne reste pas seulement un beau texte symbolique, mais permette de faire évoluer les mentalités en profondeur. Pour que les Redouane et Jeff soient renvoyés au musée des machos lourdingues de l'histoire.

Alexandra Roelandt

---

(1) CA Bruxelles (16e ch. correctionnelle), 2 février 2022, inédit (présidente : Sophie Leclercq)
(2) TPI Flandre orientale (Gand), 4 janvier 2022, inédit (président : Jan van den Berghe).
(3) Les propos sexistes doivent viser une ou plusieurs personnes déterminées, et non une catégorie abstraite : on peut évidemment regretter cette limitation.
(4) Loi tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination, M.B., 24 juillet 2014.
(5) Y compris TPI Bruxelles (52e ch. correctionnelle, section néerlandophone), 8 novembre 2017, inédit (président : M. Storme).
(6) JUMP, «Mon expérience du sexisme : Étude sur la perception des comportements sexistes en Europe», novembre 2016

Le sommaire du numéro 411

ARTICLES

1

Redouane, Jeff et autres machos, au musée de l'histoire — **Alexandra Roelandt**

7

La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre. Focus sur la prise en charge des mineurs victimes de violences sexuelles — **Alexandra Roelandt**

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

22

Question de **M. Eddy Fontaine** (PS) à Mme Valérie Glatigny, intitulée «Nécessité de conserver la pluridisciplinarité dans les équipes des services d'aide en milieu ouvert (AMO)» - CRIc n° 34-Ens Sup7 (2021-2022), 14 décembre 2021, pp. 52 à 54.

23

Question de **Mme Gladys Kazadi** (CdH) à Mme Glatigny, intitulée «Maisons d'hébergement des personnes âgées de 18 à 25ans»

24

Question de **M. Thierry Witsel** (PS) à Mme Glatigny, intitulée «Suivi du rapport d'activité du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV)» - CRIc n° 34-Ens Sup7 (2021- 2022), 14 décembre 2021, pp. 64 et 65.

25

Question de **Mme Delphine Chabbert** (PS) à Mme Glatigny, intitulée «ASBL Macadam» - CRIc n° 39- Ens Sup8 (2021-2022), 11 janvier 2022, pp. 36 et 37.

DOCUMENTS

26

Victime de violences policières illégitimes et rôle de l'attestation médicale en matière de preuve. **Ordre des médecins – Conseil national**

JURISPRUDENCE

28

Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, section civile (réf.) - 19 janvier 2022 Mesures provisoires urgentes – Art. 584 C.J – Intérêt à agir – Urgence – Apparence de droit – Directive 2013/32/EU relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale et Directive 2013/33/UE établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale – Droit de présenter une demande de protection internationale (anciennement demande d'asile) – Droit à l'accueil (aide matérielle) – Illégalité apparente – Astreinte (Ordonnance définitive et contradictoire)

42

Cass. (2ème ch.), 17 novembre 2020 - P.20.0758.N Attentat à la pudeur et viol – Qualification des faits – Inculpé beau-père de la victime – Poursuites sur la base de l'art. 373, al.2 du Code pénal – Éventuelle requalification sur la base de l'art. 372, al.2

42

Cass. (2ème ch.), 13 avril 2021 - P.21.0045.N Mineur – Différend entre les parents – Exercice de l'autorité parentale – Organisation de l'hébergement – Droits de l'enfant – Opinion de l'enfant - Due considération

42

JP. Kapellen, 16 novembre 2021 Bail d'habitation – Renon donné par le locataire – Prise de cours du délai – Notion de mois – Définition contractuelle

42

Bruxelles (42ème ch.), 25 septembre 2018 Pension alimentaire – Défendeur défaillant – Demande manifestement excessive – Ordre public – Modération de la demande.

JEUNES À DROIT

43

« En Avant !» - Fête des droits de l'enfant et des jeunes - 24 novembre/30 novembre 2021 — **Charlotte Lisin**

ICI ET AILLEURS

The right person …

Le mandat de Karen Van Laethem comme Présidente de la Commission nationale des droits de l'enfant a été renouvelé pour une période de six ans. L'évaluation qui avait été commanditée par le Gouvernement s'est avérée excellente.

La Commission continue à jouer un rôle clé dans l'élaboration du rapport périodique au Comité des droits de l'enfant et dans le suivi des recommandations de ce Comité (récemment, en travaillant sur une version adaptée aux enfants de ces recommandations).

Du changement dans l'air

Le Service Droit des Jeunes- AMO de Liège a déménagé. Il vous reçoit dorénavant Rue du Laveu, 63 à 4000 LIEGE. Autres coordonnées inchangées (voir www.sdj.be).

Pointons aussi que Jean-François Servais, le directeur historique du SDJ-Liège, a cédé sa place à Sandra Gérard il y a quelques mois. Sandra était déjà le bras droit de Jean-François depuis plusieurs années. Elle connait donc bien la musique et poursuivra l'action indispensable de ce service dans la région liégeoise, avec la passion qui continue à l'animer.

Bonne retraite au premier ; bonne continuation à la seconde.

L'autoperception de victimes de violence conjugale…

Dans la pratique d'une majorité d'autorités de poursuite pénale, la place réservée aux victimes de violence domestique dans le processus d'évaluation et de gestion des risques est très limitée. Pourtant, différentes recherches suggèrent que les victimes arrivent à évaluer relativement bien leur risque de victimisation future.

Une étude réalisée à Neuchâtel par Aurélien Schallera et Marcelo F. Aebib de l'Université de Lausanne, a étudié la question.

… du risque de récidive

Ils ont utilisé un questionnaire administré à 75 victimes durant leur prise en charge par la police. Les résultats, autant d'ordre qualitatif que quantitatif, laissent envisager de nombreuses possibilités d'amélioration du fonctionnement du système de justice pénale à travers une collaboration plus étroite avec les victimes qui connaissent mieux que quiconque l'auteur et appréhendent la violence entre (ex-)partenaires intimes.

(voir : Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0003448722000166)

Complainte des moyens, encore et encore

Le 17 décembre dernier, l'Union des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse lançait un cri d'alarme : l'aide à la jeunesse ne dispose pas des moyens suffisants pour remplir ses missions ! Elle affirme que leurs services, qui travaillaient déjà à flux tendu avant 2020, risquent de chavirer suite à l'épidémie de Covid : prestations à rallonge, listes d'attente de 6 mois ou plus pour bénéficier de l'accompagnement d'un service ou une place en institution (jusqu'à plusieurs années dans le secteur du handicap).

Si c'est la passion qui les anime, la crainte de ne pas pouvoir résoudre toutes ces situations les poussent à réagir pour demander une augmentation des possibilités de prises en charge dans les services, un investissement dans une prévention transversale et des outils adaptés aux bénéficiaires.

Signé : Michaël Verhelst et Joëlle Piquard, Président et Vice-Présidente de l'Union.

Concernant la prise en charge des enfants victimes de traumatismes

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, la saturation du réseau (en FWB, 791 jeunes sont en attente d'un placement résidentiel, www.alterechos.be/services-residentiels-generaux-il-fautdes-mesures-durgence) peut conduire à placer des enfants, qui devraient bénéficier d'un accompagnement thérapeutique, dans des Services Résidentiels Généraux, où les travailleurs

n'ont pas la formation adaptée pour s'occuper d'enfant présentant de grandes difficultés psychologiques.

… des outils pour améliorer la formation des professionnels

Face à ce constat, des projets visant à améliorer la compréhension et la pratique des professionnels s'occupant d'enfants et de jeunes en services d'hébergement sur la question des traumatismes, sont en marche.

Le projet de collaboration financé par la Commission européenne «*Des lieux sûrs pour des enfants épanouis* – Mettre en place des pratiques de prise en charge sensibles aux traumatismes vécus par les enfants » présente notamment différents modules de formation en ligne permettant de «fournir une compréhension élémentaire du traumatisme et de son impact potentiel sur la vie des enfants et des jeunes, et des moyens d'accompagner les personnes susceptibles d'être victimes de traumatismes» : https://childhub.org/fr/online-learning-materials/trauma-and-alternative-care.

Amoureux, vos papiers…

C'est le nom d'un réseau de soutien aux couples avec/sans papier dans le collimateur des autorités belges et notamment du législateur qui, rappelons-le, permet aux officiers de l'État civil de refuser de célébrer les mariages «*visant à l'obtention d'un titre de séjour*» (article 146bis du Code civil).

Les couples sont soutenus dans ce parcours du combattant pour faire reconnaître leur droit à s'aimer et vivre ensemble avec leurs enfants :www.amoureuxvospapiers.be

… et rappel du droit pour les enfants d'avoir un père

Rappelons également que l'Officier de l'État civil peut émettre un doute sur la reconnaissance paternelle d'un enfant s'«*il ressort d'une combinaison de circonstances que l'intention de l'auteur de la demande de reconnaissance vise manifestement uniquement l'obtention d'un avantage en matière de séjour (…)*» (article 330/1 du Code civil).

Si l'absence de recours spécifique a été sanctionnée par la Cour constitutionnelle (arrêt 58/2020 du 7 mai 2020), celle-ci a affirmé qu'il ne revenait pas à l'officier de l'État civil, s'il constate une fraude, de se prononcer sur l'intérêt de l'enfant…

Petit pas pour la reconnaissance des adoptions illégales…

En France, le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet, a récemment annoncé la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les adoptions illicites d'enfants (voir JDJ 407, septembre 2021).

Avancée à suivre, et à saluer ! (En Belgique, le débat s'ouvre au Parlement)

… et en attendant, la lutte continue

Sur ce thème, VAIA (Voice Against Illegal Adoptions, Voix contre les adoptions illégales), coalition d'organisations militantes en faveur de la reconnaissance des adoptions illégales à travers le monde, a vu le jour. Elle est en marche vers les Nations unies où elle informera les groupes de travail, le Hauts Commissariat aux droits de l'homme, les rapporteurs spéciaux, les missions diplomatiques et les experts des différents Comités au sujet des adoptions illégales et le trafic d'êtres humains.



Les bésicles de Jiji

Le Prix 2022 des Bésicles opaques

Sans conteste, il va à un humble arrêté ministériel de la Région de Bruxelles-Capitale, signé par B. Clerfayt (DéFI) le 1er octobre 2021 et paru au *Moniteur* du 25 octobre : « *portant délégation de certaines compétences en application de l'arrêté du 7 juin 2007 concernant le fonds de* ***formation*** *des* ***titres-services*** *aux* ***fonctionnaires*** *du Service public régional de Bruxelles* ». Laissez l'aspirine dans son tube et essayez « *délégation aux… Bruxelles, de certaines…* ».

Le n° 402 de février 202**1** avait attribué (pour la 2ème fois, donc) le Prix 202**0**, mes excuses.

L'eau et le feu

Dans une pleine page, *Le Soir* (1er octobre) expose que « *la* [Communauté française] *compte une* ***piscine*** *pour 7.300 élèves : (…) elle est* ***noyée*** *sous les demandes des écoles* », bon début. On lit ensuite qu'en outre, diverses installations de Wallonie se trouvent en travaux et que, pire, celle de Spa « *est* ***fermée*** *à la suite des* ***inondations*** ». Que de périls ! Ainsi, par un arrêt du 20 février 1998 (*Chr.D.S.*, 1999, p. 5), la cour du travail de Gand avait admis la rupture pour force majeure du contrat d'un maître-nageur parce que la piscine communale d'Oostkamp avait été détruite par un **incendie**.

Le tordu à la portée de chacun/e (encore)

Ibidem (5 octobre), non content de sa virtuosité légendaire en **mathématique**, ce journal se veut pédagogue **juridique** (voir le *J.D.J.*, n° 407, p. 47). On y apprend que, parce que les jours chômés à cause de la crise du coronavirus sont assimilés à des prestations, « *ils donnent **droit** à une **cotisation** pour le pécule de vacances de l'année suivante* ». Jadis, on enseignait que parmi les **droits politiques** figurait celui de **payer des impôts**, mais personne n'oserait plus le faire. Le scribe voulait dire « *donnent **lieu*** ».

Vive la république !

Au *Moniteur* du 8 octobre 20**21** est parue la « *Convention entre la République française et la Région wallonne de Belgique au sujet de l'amélioration de la Lys mitoyenne entre la France et la Wallonie et de l'aménagement du canal de Pommerœul à Condé* », signée à Namur le 19 juillet 20**07** (déjà par E. Di Rupo…). Mais à la suite, on trouve un « *avenant* », du 2 mai 20**17**, où P. Magnette (PS aussi) apparaît en « ***Ministre-Président** de la **Wallonie*** ». Bisque, bisque.

On ne le lui fait pas dire

Par son arrêt du 21 octobre 2021, rendu dans l'affaire C-824/19 (www.curia.europa.eu), la Cour de justice de l'Union européenne a répondu à des questions concernant un cas particulièrement bête et méchant de refus d'occuper une **aveugle** à une fonction publique en Bulgarie. Le bon moment, le bon endroit pour **s'abstenir** d'utiliser une formule standard du langage juridique : « *Cette obligation* [d'aménagements raisonnables] *doit être lue à la **lumière** de l'article 26 de la Charte* [des droits fondamentaux de l'Union] ».

Ça tombe dru

- *Le Soir* (1er octobre) publie une dépêche de l'*AFP* selon lequel l'ancienne secrétaire d'un camp d'extermination nazi, âgée de **96 ans**, « *doit être jugée par une cour spéciale pour **jeunes*** ». Parfois, les âneries journalistiques deviennent **odieuses**.
- Aussi (5 octobre), les *profils* variés des Belges avisés que révèlent les *Pandora Papers* : « [cela va] *du pharmacien à la retraite dont l'épouse **vend** des lunettes **au** **dealer** **de hasch** (…)* ». Sinon, ce répugnant personnage devrait poursuivre son honteux *business* **à tâtons**.
- Précisément (9-10 octobre), sur la lutte contre les violences dans les prisons : « *Pour ce qui est de la drogue (…), l'appui **canin** (…) équivaut à deux **temps-plein*** ». Soit cinq ou six **museaux** à **temps partiel**, qui sans doute cumulent en humant aussi chez ***Royal Canin***.
- Itou (7 octobre), une question aux notaires : « *Est-il possible de **protéger** le conjoint **subsistant des enfants** lors de la succession ?* ». Contre quoi, la répression de l'**esclavagisme infantile** ?
- Encore (18 octobre ; récidive le 19), sur les « baptêmes » universitaires : « *Des **comitards** se sont retrouvés **nus** sur le campus de l'ULB* ». À poil ! Tout le pouvoir aux **bleus** !
- De plus (22 octobre), un papier de l'*AFP* au sujet de Stella Nyanzi, militante ougandaise des droits humains : « *Ses **saillies** à caractère **sexuel** ont été qualifiées de '**pornographiques**'* ». Double **pléonasme**, croirait-on, mais le terme signifie aussi « **boutades** ».
- Enfin (25 octobre), un gros titre : « *Le nucléaire n'est pas **durable**, dit le Conseil supérieur de la santé* ». Des déchets d'**un million d'années**, pas assez ? Il faut trouver mieux pour traduire « ***sustainable*** ».

- Les éditions Larcier proposent pour 220 € une formation par *webinaire* (9 novembre) : « *Avocats, améliorez votre **pricing** !* ». Sans doute faut-il lire « ***piercing*** » (du **client**).
- *Vlan* (29 septembre) annonce fièrement : « [Charleroi :] *25 **nouvelles** rues **rénovées** dans les prochains mois* ». De nos jours, la **finition** laisse à désirer.
- Ce canard (6 octobre) rappelle que la **cheminée** d'un poêle à bois doit être ramonée chaque année. « *Si vous le faites vous-même, demandez à un voisin de prendre une **photo** en cas d'**accident*** ». De quel genre ? Une **chute** dans le **conduit** ?